

EB24.R6 Composition du Comité permanent des Organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif

1. NOMME le D^r A. Habernoll, le D^r H. van Zile Hyde et le D^r L. Molitor membres du Comité permanent des Organisations non gouvernementales pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du D^r Le-Cuu-Truong et du D^r A. H. Radji qui font déjà partie du Comité permanent; et
2. DÉCIDE que, au cas où l'un des membres de ce comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit comité.

Deuxième séance, 1^{er} juin 1959